

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

11/02/2026

N° E26000016 /38

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 11/02/2026**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 02/02/2026, la lettre par laquelle le président de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine pour le Site Patrimonial Remarquable de la commune de Montélimar (Drôme) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Gérard PAYET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

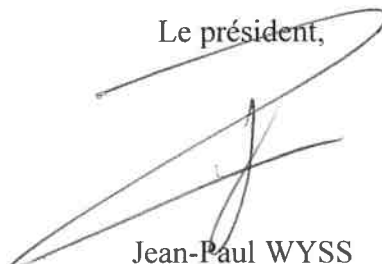
**ARTICLE 2** :Madame Dominique HANSBERGER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** :La présente décision sera notifiée au président de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION, à Monsieur Gérard PAYET et à Madame Dominique HANSBERGER.

Fait à Grenoble, le 11/02/2026

Le président,



Jean-Paul WYSS